

# Fiche d'information

<b>Référence</b>	<b>N° 28</b>	<b>Date</b>	<b>14.01.10</b>
<b>Objet</b>	<b>Migration de solutions homologuées vers l'agrément SESAM-Vitale</b>		

<b>Type</b>	<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Pratique	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Livraison
<b>Secteur</b>	<input type="checkbox"/> Hospitalier	<input type="checkbox"/> Libéral		
<b>Destinataires</b>	<input type="checkbox"/> Editeur	<input checked="" type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> OCT	<input type="checkbox"/> Autres : ....
<b>Produits</b>	<input type="checkbox"/> Facturation : <input type="checkbox"/> CDC Editeurs <input type="checkbox"/> CDC OCT <input type="checkbox"/> FSV agrément <input type="checkbox"/> FSV exploitation <input type="checkbox"/> .....	<input checked="" type="checkbox"/> Référentiels : <input checked="" type="checkbox"/> Dispositif Intégré <input type="checkbox"/> Terminal lecteur <input type="checkbox"/> TLA <input type="checkbox"/> Lecture Vitale <input type="checkbox"/> Télémise à jour	<input type="checkbox"/> Services en Ligne : <input type="checkbox"/> CDR <input type="checkbox"/> NETC@RDS <input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Produits d'infrastructure : <input type="checkbox"/> FISS <input type="checkbox"/> GALSS <input type="checkbox"/> .....
<b>Professionnels de Santé concernés</b>	<input type="checkbox"/> Prescripteurs <input type="checkbox"/> Pharmaciens <input type="checkbox"/> Laboratoires	<input type="checkbox"/> Auxiliaires médicaux <input type="checkbox"/> Centres de Santé <input type="checkbox"/> Fournisseurs	<input type="checkbox"/> Etablissements publics <input type="checkbox"/> Cliniques privées <input type="checkbox"/> ESPIC	

## Contexte

Suite à la diffusion de l'addendum 5 au Cahier des Charges SV 1.40, les solutions homologuées ou en cours d'homologation pour le référentiel "**Dispositif Intégré**" pourront, sous certaines conditions, migrer vers l'agrément SESAM-Vitale.

## Critères d'éligibilité à l'Addendum n°5 au CDC

Pour postuler à cet agrément, les solutions homologuées "référentiel Dispositif Intégré" doivent impérativement :

- utiliser un lecteur homologué conformément au référentiel "Terminal Lecteur",
- s'appuyer sur les fournitures de facturation SESAM-Vitale,
- exploiter l'intégralité des fonctionnalités offertes par ces fournitures,
- faire transiter des données via un réseau de type "distant",
- être basées sur le palier 1.40.4 ou ultérieur.

## Procédure de migration

La migration des solutions vers l'agrément doit être réalisée comme suit :

1. Un nouveau protocole d'agrément doit être signé avec le CNDA pour les solutions homologuées ou en cours d'homologation.
2. Une demande de résiliation du contrat de mise à disposition du référentiel "Dispositif Intégré" doit ensuite être transmise par courrier recommandé au service juridique du GIE SESAM-Vitale.  
 Cette demande devra obligatoirement contenir une phrase du type :  
*"Dans le cadre de la prise en compte du nouvel addendum n°5 et afin que nos solutions homologuées deviennent des solutions agréées / que celles en cours d'homologation relèvent désormais de la procédure d'agrément, nous demandons la résiliation du contrat de mise à disposition du référentiel Dispositif Intégré".*
3. L'ensemble des éléments fournis au titre de l'homologation doit être retourné au GIE SESAM-Vitale.

## Conclusion

A l'issue de cette procédure :

- les solutions déjà homologuées se verront délivrer un procès verbal d'agrément en remplacement de l'actuel certificat d'homologation sans nouvelle phase de test ni changement de Numéro de Certificat de Conformité (NCC),
- les solutions en cours d'homologation poursuivront la procédure initiée pour l'homologation dans le cadre de l'agrément. Le Numéro de Certificat de Conformité sera conservé.